

il faudra que les habitants de plusieurs paroisses se réunissent dans le centre le plus favorable, où devront se porter les orateurs et les musiciens; or la chose sera fort difficile, sinon impossible, à la mi-août. Prenons cette convention pour exemple: je n'hésite pas à dire que si elle eut eu lieu à l'époque de l'année à laquelle on propose de chômer la fête nationale, le nombre des assistants n'eut pas atteint un chiffre égal à la moitié du nombre des personnes présentes aujourd'hui. Et, dans mon opinion, c'est un point important à considérer.

Quelques orateurs ont insisté sur la nécessité de se séparer, de se distinguer Les Canadiens-Français, et ont soutenu que si nous adoptions la Saint-Jean-Baptiste pour fête patronale, nous nous trouverions à jamais perdus, confondus dans la nationalité canadienne-française, résultat qui, à leurs yeux, serait un malheur irréparable. Je ne partage pas ces craintes et, pour ma part, je serais heureux de voir les liens qui nous unissent aux Canadiens-Français se resserrer davantage. Il faut se rappeler que l'Acadie compte un grand nombre de ses enfants dans la province de Québec, où, tout en conservant fièrement et fidèlement leur titre d'Acadiens, ils chôment avec enthousiasme la Saint-Jean-Baptiste, qu'ils regardent à bon droit comme la fête par excellence de la famille française dans l'Amérique du Nord. En adoptant une autre fête, nous les répudions purement et simplement, et en outre nous imposons aux centres acadiens de l'Acadie qui ont jusqu'ici et depuis bon nombre d'années chômé la Saint-Jean-Baptiste - comme cela se pratique sur l'Ile-du-Prince-Edouard - la nécessité de changer de fête, ce qui n'est pas toujours agréable et ce qui surtout pourrait bien être un grand obstacle à l'adoption générale de l'Assomption pour fête patronale.

Discours de l'honorable Stanislas-F. Poirier

Monsieur le président, Messieurs,

J'étais loin de m'attendre que la question qui nous occupe créerait un aussi long et vif débat. Pour ma part, messieurs, je regrette profondément la tournure acrimonieuse qu'elle a prise. Personne ne doit craindre, personne n'a raison de craindre le progrès, l'avancement des Acadiens, dont tout le pays en général et toutes les classes de la société devront en définitive retirer des avantages.

En 1755, on a vu disperser les Acadiens aux quatre vents du ciel, aujourd'hui nous voyons cette famille éprouvée, dont les malheurs inouïs arrachent des larmes au coeur le plus endurci, se réunir, se donner la main,